PRÉSENTATION DE LA FCPE

La FCPE c'est :

- **la première fédération de parents d'élèves** élus aux élections scolaires.
- **plus de 310 000 adhérents.**
- **65 000 parents d'élèves élus aux conseils d'administration du secondaire.**
- **une présence dans chaque département** à travers le Conseil départemental de parents d'élèves (CDPE) et des conseils locaux par établissement.
- **une fédération nationale.**

Les valeurs de la FCPE

Pour la FCPE, le jeune est au centre du système éducatif. Ses besoins, ses droits, son autonomie doivent être respectés partout et dans tous les temps de sa vie.

La FCPE milite pour la gratuité totale de la scolarisation, pour la réussite de tous les jeunes, pour une école publique laïque et sans discrimination et pour que soient respectés les droits des parents d'élèves. Elle demande des rythmes scolaires adaptés à l'adolescent et des conditions d'études favorables (fournitures scolaires gratuites, transports scolaires, restauration, santé, hygiène...).

La FCPE considère que, dans l'éducation, les responsabilités sont partagées entre les parents et les adultes qui interviennent auprès de leurs enfants : c'est la coéducation. C'est en œuvrant collectivement et en resserrant les liens entre les familles et l'école que nous pourrons répondre au mieux aux attentes et aux besoins des jeunes.

La FCPE a constitué avec les organisations lycéennes et étudiantes le pôle des usagers du service public d'éducation pour contribuer à favoriser l'autonomie des jeunes et la démocratie représentative dans les établissements.

Vivre mieux à l'école pour bien apprendre

FOIRE AUX QUESTIONS

Quelques questions auxquelles nous vous apportons des réponses :

- Que peut-on faire après la 3e ?
- Que change le Bac pro en 3 ans ?
- Est-il toujours possible de préparer le baccalauréat professionnel en quatre ans ?
- Peut-on passer de la voie professionnelle à la voie générale ou technologique ? Ou l'inverse ?
- Qu'est-ce qu'un champ professionnel ?
- Que sont les diplômes intermédiaires ? Leur passage est-il obligatoire ?
- J'ai échoué au BEP, que deviennent mes points acquis ?
- Que devient le BEP ?
- Que devient le CAP ?
- Que devient le brevet professionnel ?
- Quels contrats d'apprentissage peut-on signer ?
- L'apprentissage est-il concerné par les champs professionnels en seconde ?
- L'apprentissage est-il concerné par le diplôme intermédiaire ?

Retrouvez les réponses dans la rubrique FAQ de notre site internet : www.fcpe.asso.fr

© MOZZZ / MONKEY BUSINESS / PICTURE-FACTORY - FOTOLIA ; CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUE : JUDITH MAJOR ; IMPRIMERIE VINCENTTOURS / NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

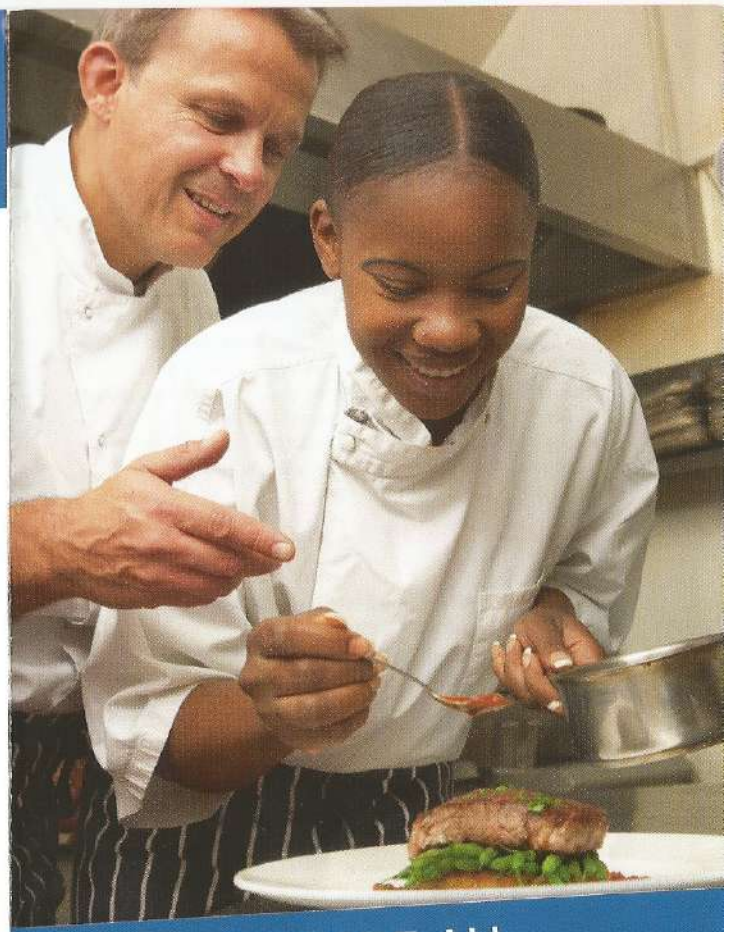

LA FCPE AU LYCÉE PROFESSIONNEL

Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles publiques
108-110, avenue Ledru-Rollin 75544 Paris cedex 11
tél : 01 43 57 16 16 • **fax :** 01 43 57 40 78
site internet : www.fcpe.asso.fr
email : fcpe@fcpe.asso.fr
La FCPE est reconnue d'utilité publique

ADHÉRER À LA FCPE

Pourquoi s'investir dans l'établissement de votre enfant ?

- → **Pour mieux savoir ce qui se passe dans l'établissement** et mieux suivre les différentes étapes de la scolarité de votre enfant.
- → **Les parents d'élèves sont membres à part entière de la communauté éducative.** Ils peuvent et doivent faire entendre leur voix et donner leur avis sur le fonctionnement de l'école au sein des instances de l'Education nationale, à tous les niveaux du système éducatif (ex : Conseil d'administration, Conseil académique de l'Éducation nationale (CAEN) etc..)

Pourquoi adhérer à la FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles Publiques) ?

- → **La FCPE revendique une école de la réussite, publique, gratuite et laïque pour tous.**
- → **La FCPE est la première fédération de parents d'élèves** par son nombre d'adhérents et par ses résultats aux élections des représentants de parents d'élèves, dans le premier degré comme dans le second degré.
- → **La FCPE est une force de proposition et de progrès pour l'école.** Elle est reconnue d'utilité publique.
- → **La FCPE est représentée dans toutes les instances de la collectivité locale et du territoire :** dans les établissements scolaires, au niveau de la collectivité locale, du département, de la région et au niveau national. (8 à 9 sièges au Conseil Supérieur de l'Éducation)

Pourquoi se rassembler au sein d'une fédération ?

- → **Pour vous donner les moyens d'agir collectivement pour l'ensemble des élèves.** Pour être force de proposition mais aussi réactif face à l'Éducation nationale et être écouté des pouvoirs publics (mairies, conseil général, conseil régional, direction académique et rectorat, parlement, ministères).
- → **Pour mieux comprendre ce qui se passe dans l'école de votre enfant** et dans le système éducatif en général, et pour connaître vos droits de parent d'élèves.
- → **Pour recevoir régulièrement des informations et de la documentation et bénéficier de stages de formation** organisés par la FCPE départementale ou par la fédération nationale.
- → **Pour être soutenu et accompagné, en cas de besoin, dans vos démarches** vis-à-vis de l'école de votre enfant, auprès de la mairie, de la direction académique, du rectorat, dans votre rôle de parents d'élèves ou dans celui de représentant élu.
- → **Pour mutualiser les expériences et être plus efficace ensemble.** Pour participer à la vie d'un groupe de parents, organisés en conseil local, lieu de convivialité qui permet d'échanger.
- → **Pour défendre des valeurs communes.**

COMMENT CRÉER UN CONSEIL LOCAL ?

1 Pour défendre l'intérêt des enfants, il vaut mieux être à plusieurs que tout seul.

2 Contacter votre FCPE départementale (=CDPE) qui vous sera très utile et vous fournira toutes les informations nécessaires (statuts-types,...)

3 Lancer une invitation à l'ensemble des adhérents et des sympathisants FCPE pour réunir l'Assemblée Générale dans le but de constituer le conseil local (seuls les adhérents votent).

4 Le conseil local FCPE est mis en place. Sont élus au moins un président, un secrétaire et un trésorier parmi les adhérents.

5 Votre conseil local est créé. **Première possibilité :** vous constituer en section du CDPE (aucune formalité à accomplir). **Deuxième possibilité :** vous rendre à la préfecture pour faire la déclaration de l'association et déposer les statuts. Prendre contact avec la FCPE départementale.

NOS REVENDICATIONS

- → **La FCPE demande l'application rapide de la loi de refondation.**
- → **La FCPE œuvre pour une transformation en profondeur de l'École.**
- → **La FCPE est présente dans les lycées professionnels pour défendre les intérêts des élèves inscrits dans cette voie.** La FCPE se bat pour une égale dignité entre les différentes voies et filières du lycée.
- → **La FCPE souhaite que le lycée professionnel soit repensé de manière ambitieuse.** Elle revendique un investissement de moyens mais surtout la fin de l'orientation subie par les élèves par la mise en place d'une orientation volontairement choisie.
- → **La FCPE revendique la création de banques académiques de stages** garantissant à chaque lycéen la possibilité d'effectuer un stage.
- → **Elle réclame la mixité sociale par le développement de lycées polyvalents partout sur le territoire,** en faisant bénéficier les élèves de la voie professionnelle des enseignements généraux comme la philosophie et les sciences humaines.
- → **La FCPE demande 90 minutes de pause méridienne au minimum** et le respect des rythmes des adolescents.

Le projet éducatif de la FCPE, adopté au congrès de 2011, est téléchargeable sur le site de la FCPE (www.fcpe.asso.fr)